Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 032-200035632-20261102-2026115-DE

Armagnac Adour
Communauté de communes

Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 2 novembre 2026
N° 2026/115

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 26 octobre 2026

Secrétaire de séance :
Pierre LAJUS

Date d'affichage : 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de MARGOUËT-MEYMES, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de Votants :	41
Nombre de voix **POUR**	40
Nombre de voix **CONTRE** :	0
Abstentions	1

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Callac, Chanut, Lartigolle, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Malmoustier, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Lajus, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Buffalan, Menvielle, Langlade,Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Labrouche, Dufau Philippe, Ducournau, Fauqué, Descoubet, Palangue-Maraleigne, Renaudin, le Nevez, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de M.Dufau Philippe à M.Persoons, de Mme Descoubet à Mme Dufau Valérie, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M.Renaudin à M. Langlade, de Mme Le Nevez à M.Lamarque.

Objet : Modification des statuts du SICTOM Ouest

Le président informe l'assemblée que, lors de l'assemblée générale du 10 septembre 2026, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des ordures Ménagères a voté, à l'unanimité, la modification des statuts. Cette modification concernait le changement d'adresse du siège du Syndicat.

La communauté de communes Armagnac Adour est membre du SICTOM Ouest et doit donc se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité (40 voix pour, 1 abstention) d'accepter cette modification de statuts.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 5 novembre 2026
et sa publication le 5 novembre 2026

Le Président,
Stéphane PERSOONS